



Start-up labellisées AgriO

Ces entreprises ont reçu le label AgriO French Tech Seed. Elles remplissent les critères d'éligibilité à la labellisation AgriO. Munies du courrier prescripteur, elles pourront contacter leur délégué régional innovation Bpifrance pour solliciter les obligations convertibles si elles le souhaitent.



NovoBiome est une startup biotech permettant d'améliorer l'analyse de la dynamique des écosystèmes et des interactions entre les nutriments, le microbiote et l'hôte, à destination des scientifiques, des industriels de l'agriculture et de la santé.

Contact : Pierre-Yves Mousset
Structure référente : INRAE

[En savoir plus](#)

Les actus des start-up AgriO



Sublime Energie remporte le trophée « Nouvelles énergies et nouveaux usages » de Crisalide Éco-activités

[En savoir plus](#)



Umiami lève 2,3 M€ pour développer une nouvelle technologie de viande et poisson 100% végétale

[En savoir plus](#)

Vous souhaitez apporter votre expertise à la dynamique AgriO ? N'hésitez pas à nous envoyer une présentation de votre domaine d'expertise afin de potentiellement intégrer le comité de labellisation à l'adresse creation-entreprises@inrae.fr

Le label AgriO French Tech Seed



cible les entreprises :

- de moins de 3 ans
- porteuses d'une innovation à forte intensité technologique dans les secteurs agricole, agro-industriel ou agroalimentaire et une propriété intellectuelle maîtrisée
- qui ont réalisé dans les 3 derniers mois (ou en cours) une 1ère levée de fonds d'au moins 25k€ auprès d'investisseurs avisés*
- déjà accompagnée par l'un des partenaires AgriO

*Une entreprise qui n'aurait pas encore identifié d'investisseurs peut néanmoins candidater. Elle sera mise en relation avec le réseau d'investisseurs AgriO

[Lire l'article en entier](#)

Comment bénéficier de l'accompagnement et du label AgriO ?

Pour candidater, l'entreprise doit en premier lieu se rapprocher d'un des partenaires AgriO. Un comité d'admission, composé des partenaires AgriO, évalue l'éligibilité de l'entreprise candidate, la « consistance » de son dossier et identifie les forces et les points de progrès selon 3 critères : l'excellence, l'impact l'implémentation. L'entreprise admise peut se voir proposer un accompagnement AgriO personnalisé en vue de sa labellisation. Le comité d'admission préconise ainsi un accompagnement le plus adapté à l'équipe de l'entreprise pour qu'elle puisse se présenter dans les meilleures conditions auprès du comité de labellisation et d'investisseurs.

[Je candidate !](#)

Prochaine date de dépôt de candidatures :
6 septembre 2021

[Vous inscrire à la newsletter](#)
[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)

Afin d'être informé de toutes les actualités ainsi que du calendrier d'admission AgriO, suivez-nous sur nos réseaux sociaux



This email was sent to {{ contact.EMAIL }}

Equipe éditoriale : Stéphanie Potok & Léa Dupuis

Directeur de publication : Philippe Mauguin

Les actus AgriO est produite par INRAE

Pour toute information ou question, adressez un message à : creation-entreprises@inrae.fr

A tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 »). Pour plus d'informations sur notre politique de

gestion de vos données, [cliquez ici](#)

Sent by



© 2020 INRAE - 147 rue de l'Université - 75007 PARIS